

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 5 juillet 2022**

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 23

*DU-DIU-Formations courtes de l'UMDPC Santé*  
*Demandes de modifications et de créations*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 22</b>  <b>Pour : 22</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **les modifications de DU-DIU-Formations courtes**
- **la création des DIU :**
  - . « **Coordination gérontologique** »
  - . « **Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté** »
- **la création des DU :**
  - . « **Infirmier(e) en santé travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'État (ISTFP)** »
  - . « **Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale** »
  - . « **Phlébologie interventionnelle** »
  - . « **Réadaptation cardio-vasculaire** »

**portés par l'UMDPC Santé**

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Demandes de modifications de dossiers d'habilitation*

*Demandes d'habilitation à délivrer une formation : DIU « Coordination gérontologique » ; DU d'infirmier(e) en santé travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'Etat ; DIU « Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté » ; DU « Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale » ; DU « Phlébologie interventionnelle » ; DU « Réadaptation cardio vasculaire.*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



## Demandes de modifications de dossiers d'habilitation

COMITÉ PÉDAGOGIQUE de MEDECINE des 12 avril et 10 mai 2022

CONSEIL D'UFR des 26 avril et 24 mai 2022

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Impact financier ① - H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UMDPCS - UFR SANTE	DU	Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance (GS2N)			Responsable universitaire : Départ du Pr Paul SAGOT Modification du tarif : de 1300 € à 1600 €	Départ à la retraite du Pr SAGOT Augmentation du tarif afin de tenir compte du coût relatif à l'utilisation du centre de simulation.	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné
	DU	Implantologie Orale			Augmentation du nombre d'heures d'enseignements : de 120h à 160h Modification du tarif : de 2500 € à 3500 €	Augmentation du tarif afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'heures de cours ainsi que des modalités d'organisation retenues (TP)	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné

	FC	FC Probatoire Remise à niveau en Médecine Générale			<p>Changement de dénomination : FC Probatoire pour la Qualification à l'Exercice de la Médecine Générale (QUEMG1)</p> <p>Le Dr Katia MAZALOVIC devient co-responsable de la formation</p> <p>Précisions apportées sur le temps de formation</p> <p>Nouveau prérequis : Diplôme de français professionnel (DFP), mention santé niveau C1</p> <p>Ajout d'un paragraphe concernant la commission de sélection</p>	<p>Uniformisation de l'intitulé</p> <p>Formation de 80h réalisées sur 2 mois, de septembre à octobre, correspondant à 20 demi-journées de stage auprès d'un MSU agréé par l'ARS.</p> <p>Ajout d'un prérequis concernant le niveau de maîtrise de la langue française nécessaire à la pratique de la médecine générale.</p> <p>La phase initiale de recrutement comprendra désormais un entretien de 30 à 60 mins.</p>	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné
	DIU	Remise à niveau en Médecine Générale			<p>Changement de dénomination : DIU pour la Qualification à l'Exercice de la Médecine Générale (QUEMG2)</p> <p>Le Dr Katia MAZALOVIC devient co-responsable de la formation</p> <p>Précisions apportées sur le temps de formation</p> <p>Suppression des prérequis</p> <p>Ajout d'un paragraphe sur les dispositions prévues en cas d'échec</p> <p>Modification du tarif : de 7000 € à 7200 €</p>	<p>Uniformisation de l'intitulé</p> <p>Formation de 720h réalisées sur 8 mois, de novembre à juin, correspondant à environ 4 jours de stage et 1 journée d'ateliers universitaires par semaine.</p> <p>L'accès au DIU QUEMG2 étant conditionné à la validation de la FC probatoire QUEMG1, il n'est pas nécessaire de faire un rappel des prérequis.</p> <p>Le redoublement est autorisé.</p> <p>Modification de tarif aux fins d'équilibrer le budget.</p>	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné

	DU	Prévention et éducatons en santé (PREVEDUC)			<p>Changement de responsable : Mme Corinne L'HORSET remplace Mme Nathalie PONTHER en tant que coresponsable aux côtés du Pr Christine BINGUET</p> <p>Précisions apportées sur les modalités d'enseignements</p> <p>Mise à jour des intervenants</p>	<p>Mme Corinne L'HORSET prend la succession de Mme Nathalie PONTHER en tant que responsable pédagogique de la formation</p> <p>Temps de soutien méthodologique et tutoral prévus durant toute la durée de la formation.</p> <p>Méthode pédagogique : La formation est basée sur une pédagogie participative alliant mises en situation des participants, études de cas, échanges et analyse de pratiques, analyse réflexive et apports théoriques de spécialistes en présentiel et en e-learning.</p>	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné
	DIU	Diagnostic de précision et médecine personnalisée			<p>Modifications des modalités pédagogiques : Création de 41h30 de e-learning, augmentation du volume horaire des TD de 3 à 7h et diminution des heures de CM de 101h à 56h30</p> <p>Le volume horaire total demeurant à 105h</p> <p>Diminution de la durée des épreuves</p> <p>Mise à jour de la liste des intervenants</p>	Uniformisation des maquettes avec l'ensemble des universités partenaires	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné

	DU	Infirmier(e) Santé Travail (IST)		<p>Précisions apportées sur l'effectif pédagogique minimum (20) et maximum (50)</p> <p>Précisions apportées sur la répartition des heures d'enseignements dispensés (168h de CM, 24h de TD, et 48h pour la soutenance publique des mémoires)</p> <p>Modalités de contrôle des connaissances : les titulaires du DU IST Fonction Publique ont la possibilité de conserver les résultats obtenus aux modules 2, 3 et 4.</p> <p>Modification du Tarif : de 2500 € à 3100 €</p> <p>Création d'un tarif spécifique à 2000 € pour les titulaires du DU IST Fonction Publique ayant choisi de conserver leurs résultats aux modules 2, 3 et 4.</p>	Augmentation du tarif afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la formation depuis sa création (2010), et ainsi assurer le maintien de ce DU, cette session ayant été déficitaire.	Autofinancement	26/04/2022	Non concerné
	DU	DU International de chirurgie implantaire avancée		<p>Changement de dénomination – suppression de la mention Maroc</p> <p>Suppression de toute référence au précédent partenaire, ainsi que du pays dans lequel une partie de l'enseignement est réalisée.</p>	En supprimant toute mention d'un pays et d'un prestataire en particulier, nous souhaitons pouvoir ouvrir plus largement ce DU.	Autofinancement	A venir (24-05-2022)	Non concerné

	DU	Intelligence Artificielle Santé			<p><b>Modification des modalités d'enseignement, désormais en comodal</b></p> <p><b>Ajustement du volume horaire des modules et ajout d'un module « Cybersécurité et réglementation »</b></p> <p><b>Le volume horaire global de la formation passant de 93h à 94h.</b></p>	<p><b>Adaptation aux conditions actuelles d'enseignement</b></p> <p><b>Ajustement du contenu des modules aux évolutions de ce domaine scientifique</b></p>	Autofinancement	A venir (24-05-2022)	Non concerné
	DU	Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales			<p><b>Changement de dénomination – Nutrition-Santé-Durable Fondamentale</b></p>	<p><b>Harmonisation avec l'intitulé de la seconde année : Nutrition-Santé-Durable Clinique</b></p>	Autofinancement	A venir (24-05-2022)	Non concerné

	DIU	Médecine d'Urgences Vitales Bourgogne Franche-Comté		<p><b>Transformation du DU en DIU</b></p> <p><b>Précision sur l'organisation pédagogique : 31h de CM et 34h de TD</b></p> <p><b>Public visé : Ouverture du DIU aux Médecins correspondants du SAMU et aux Médecins amenés à prendre en charges des urgences et des patients en soins critiques (réanimateurs, pneumologues, cardiologues ...)</b></p> <p><b>Suppression des IDE exerçant en structure d'urgence suite à la création d'un DIU spécifique</b></p> <p><b>Modifications des modalités de validation de la formation : Examen terminal en juin sous forme de QRM</b></p> <p><b>Précision sur les modalités de réinscription</b></p>	Harmonisation de la maquette avec celle de Besançon	Autofinancement	A venir (24-05-2022)	Non concerné
--	-----	---	--	--	---	-----------------	-------------------------	--------------

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

# Diplôme Inter-Universitaire « Coordination gériatologique »

### Identification de la demande

#### UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : novembre 2022

#### Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI  NON

#### Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Remplacement de la deuxième année de la capacité de gériatologie.

Formation commune à toutes les UFR de médecine sous l'égide du Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et d'organisation régionale : formation commune entre les UFR de médecine de Dijon et de Besançon.

### Responsables

#### Pour Dijon :

**Pr Pierre JOUANNY**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

#### Pour Besançon :

**Pr Régis AUBRY**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR de Médecine, Pôle Personnes Âgées, CHU de Besançon

### Présentation

*Contexte : cette formation est une refonte de la Capacité de Gériatologie à l'université de bourgogne.*

L'augmentation de l'espérance de vie de la population française pose des défis importants pour la prise en soin de personnes âgées, présentant souvent des pathologies multiples et complexes avec des conséquences fonctionnelles, psychologiques et sociales. Le DIU « Médecine de la personne âgée » est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leur pratique.

Ce diplôme dure un an et fait partie, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gériatologie (à partir de la rentrée 2021) qui forme aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres). Le DIU « Médecine de la personne âgée » est un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination Gériatologique.



Il s'agit d'un DIU reposant sur des supports de e-learning disponibles en distanciels, des séminaires présentiels et des stages. Un comité pédagogique local mixte Dijon/Besançon assure la coordination de ces deux DIU.

## Objectifs de la formation

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles ([www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07)), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions :

- 1° Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- 2° Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- 3° Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- 4° Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- 5° Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques
- 6° Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- 7° Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- 8° Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- 9° Elaborer un dossier type de soins
- 10° Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- 11° Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- 12° Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- 13° Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- 14° Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment :

- Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :
  - o Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
  - o Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
  - o Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
  - o Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
  - o Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques
- Au sein du dispositif :
  - o Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
  - o Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
  - o Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
  - o Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
  - o Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
  - o Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
  - o Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

## Organisation pédagogique

133 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

### Pratique pédagogique

Enseignement théorique en e-learning : 70 heures

- plateforme nationale SIDES NG + ressources interrégionales

Séminaires en présentiel avec analyses de pratique : 63 heures

- 9 journées de 7 heures,
- répartis entre UFR Sciences de Santé de Dijon et UFR de Médecine de Besançon

Examen final : 2 heures

Stage clinique : 20 demi-journées

- en EHPAD,
- dans un service de gériatrie,
- dans des dispositifs territoriaux gérontologiques
- Congrès professionnel

## Contenu

### Modules à distance

*E-learning* : enseignements théoriques

- Vidéos et diaporamas sonorisés avec QCM
- Environ 70 h sur la plateforme et 130 h de travail personnel

La formation bénéficie de la mise en place

- au niveau national de modules de e-learning
  - o gérés par le Collège National des Enseignants de Gériatrie
  - o mis à disposition sur la plateforme SIDES-NG.
- des cours interrégionaux de gérontologie mis à disposition sur la plateforme Plubel

Formation théorique en E-learning :

(70 h de plateforme SIDES + banque régionale, soit 130h de travail personnel) :

- Les différents métiers de la Gérontologie et travail interprofessionnel
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, fonctionnement des DACs, budget
- Démarche éthique, niveau de soins requis
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD
- Le projet de vie personnalisé
- Les maladies neurodégénératives en EHPAD et à domicile
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile
- Chutes et troubles de l'équilibre en EHPAD et à domicile
- Télémédecine et e-santé en EHPAD et à domicile
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence
- PASA et UHR
- Protection judiciaire, expertise
- Sommeil en EHPAD et à domicile
- Douleur en EHPAD et à domicile
- Fin de vie en EHPAD et à domicile
- Relation avec service d'Urgences
- Le bénévole en EHPAD et à domicile
- Animation en EHPAD

- Les libéraux et l'EHPAD
- Les mandataires et l'EHPAD et à domicile
- Plan Bleu, document d'analyse du risque infectieux, vaccination, évènements indésirables graves associés aux soins, risque suicidaire
- Rapport annuel d'activité médicale, évaluation qualité selon référentiel HAS
- Rôle du CVS
- Mission du médecin de dispositif territorial gérontologique
- Notion de démarche parcours (de soins, de santé, de vie) et de plan personnalisé de coordination en santé
- Les partenaires du dispositif, leur environnement règlementaire et leur organisation
- Les maladies neurodégénératives à domicile
- Relation avec service d'Urgences à partir du domicile
- Approche systémique
- Le partage d'information
- Mesures de protection juridique

### Base régionale :

- Généralités en gérontologie (6 vidéos)
- Maladie d'Alzheimer en 4 questions (4 vidéos)
- Maltraitance et personne âgée (5 vidéos)
- Ethique et Maladie d'Alzheimer (4 vidéos)
- Education thérapeutique et Maladie d'Alzheimer (2 vidéos)
- Maladie d'Alzheimer : gestion au quotidien (7 vidéos)
- SCPD et Maladie d'Alzheimer (5 vidéos)
- TNCM sévère (3 vidéos)
- Maladie d'Alzheimer : unités spécifiques (8 vidéos)
- Traitement non médicamenteux de la Maladie d'Alzheimer (1 vidéo)
- Syndrome confusionnel (4 vidéos)
- Filière Gériatrique (6 vidéos)
- Fragilité (5 vidéos)
- Nutrition (6 vidéos)
- Médicaments et personne âgée (5 vidéos)
- Médicaments : référentiels gériatriques (5 vidéos)
- Syndrome d'immobilisation (4 vidéos)
- Chute et personne âgée (4 vidéos)
- Dépression et personne âgée (4 vidéos)
- Domicile ou institution ? (5 vidéos)

### Une convention de partenariat sera établie, sous l'égide du Collège National des Enseignants de Gériatrie entre :

- **chaque UFR**
  - **et l'organisme gestionnaire de la base SIDES**
- pour :**
- **une mise à disposition des contenus**
  - **la réalisation de l'examen théorique en ligne**

Les codes de connexions SIDES ainsi que les temps de connexions seront gérés par chaque UFR (UMDPCS pour Dijon).

## Modules en présentiel

### Enseignements cognitifs

- forum questions/réponses et retour sur le e-learning

### Travaux sur des cas cliniques (échanges de pratiques)

- apprentissage par compétence
- séminaire thématiques

Les journées d'enseignement seront alternativement à Dijon (journée d'accueil + 4 jours) et à Besançon (4 jours). Chaque journée comprend 3.5 heures le matin et 3.5 heures l'après-midi, soit 7 heures par journées et 63 heures en tout.

## Stages pratiques

20 demi-journées

- dont au moins la moitié en EHPAD
- et pour l'autre moitié au sein d'un dispositif territorial gérontologique,
- sous la direction d'un gériatre titulaire d'une capacité ou d'un DES/DESC de Gériatrie
- ou du DIU de « Coordination gérontologique ».

Participation optionnelle et recommandée :

- congrès régional de Gériatrie de la Société de Gérontologie de l'Est
- aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (JASFGG)

## Public

Public visé : Médecins thésés, ayant un projet professionnel en gérontologie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté : médecins souhaitant assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD et/ou médecins impliqués dans des dispositifs de coordination gérontologique (réseaux gérontologiques, CTA, PTA, MAIA, CLIC, DAC, CPTS...).

Les candidats de l'ex-région Bourgogne s'inscrivent à Dijon, et ceux de l'ex-Franche Comté à Besançon. Des candidatures extérieures peuvent exceptionnellement être acceptées par le responsable de la formation.

Prérequis :

- Être titulaire du DIU de « Médecine de la Personne Âgée »
- Être titulaire d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et pouvoir exercer la médecine de plein droit en France
- Pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).
- Sur demande explicite, et à la discrétion de la commission de sélection, le candidat peut solliciter une dispense du DIU de Médecine de la Personne Âgée, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisante.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan du Diplôme, CV, lettre de motivation avec projet professionnel

	2022	2023	2024	2025
Effectifs attendus à Dijon	15	15	15	15

Effectif pédagogique minimum : 5

Effectif pédagogique maximum : 20

## Validation de la formation

### **Condition d'assiduité (présentiel)**

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 9 journées de séminaires locaux.

## Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. Les modalités de validation du e-learning, sont identiques au niveau national et sont validées annuellement en CNEG.

Réussite à une épreuve écrite distancielle sur SIDES-NG sur 1h30 (Note éliminatoire : 10/20)

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves, une deuxième session est organisée au niveau interrégional conjointement par Dijon et Besançon.

## Validation de la pratique

Réalisation d'un mémoire portant sur :

- un Récit de situation complexe authentique (RSCA)
- ou une démarche qualité (EPP selon une méthode HAS)
- ou d'un projet professionnel innovant

Présentation orale du mémoire devant un Jury commun (Dijon/Besançon)

Note éliminatoire : 10/20, durée 30 minutes (10 minutes de présentation, 20 minutes de discussion)

L'évaluation pratique est organisée par le comité pédagogique (Dijon et Besançon)

- lors de journée de stage dans des structures qualifiées avec des gériatres encadrant qualifiés

## Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

## Intervenants (pressentis)

Pour les 5 journées de formation à Dijon (35 heures) :

Enseignants de l'Université de Bourgogne

NOM	STATUT	LIEU EXERCICE
Pr Pierre JOUANNY	PU-PH	UFR des Sciences de santé
Pr France MOUREY	PU	UFR STAPS
Pr Olivier BERNARD	PU	UB
Pr Patrick MANCKOUNDIA	PU-PH	UFR des Sciences de santé

Professionnels

NOM	STATUT	LIEU EXERCICE
Dr Laurence VAILLARD	PH gériatre	CHU DIJON
Dr Evelyne MICHELI	PH Soins Palliatifs	CHU DIJON
Dr Imad SFEIR	PH gériatre	Mutualité Française/Reseda
Dr Agnès MEILLIER	Médecin	ARS BFC - Conseillère médicale Direction de l'Autonomie
Dr Dominique MANIERE	Médecin coordonnateur	EHPAD Les Cassissines
Dr Aurélien VAILLANT	Médecin généraliste	Président DAC 21
Mr Laurent GARNAULT	Directeur	DAC 21
Mme Anne-Laure MOSER		Directrice de l'Autonomie
Mme Marie-Pierre MONIN	Psychologue	CHU DIJON

Mme Johanna LANGNER	Psychologue	CHU DIJON
Mme Anne-Cécile BENOIT	Infirmière	Fedosad, Equipe Spécialisée Alzheimer
Mme Emilie Laurent	Assistante sociale	CD 21
Mme Nadine GUYOT	Coordinatrice	Maison d'accueil et d'intégration pour l'autonomie CD 21
Mme Mélissa JACQUET	Assistante sociale	CHU DIJON
Mme Michèle RASETTI	Cadre de Santé	CHU DIJON

**Pour les 4 journées de formation à Besançon (28 heures) :**

Enseignants de l'Université de Franche Comté

NOM	STATUT	LIEU EXERCICE	HEURES
Pr Régis AUBRY	PU-PH	UFR des Sciences de santé	4 h

Professionnels

NOM	STATUT	LIEU EXERCICE	HEURES
Dr Séverine KOEBERLE	PH gériatre	CHU Besançon	8 h

## TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1 700 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 5

Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

### DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU  
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,  
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU  
RESPONSABLE DE  
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université

Date :

Avis :

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

# DIU Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté

### Identification de la demande

#### UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé – UMDPCS

Université partenaire (Convention de partenariat I)

UFR Sciences de la Santé, BESANCON

Convention de partenariat I : les inscriptions seront toutes centralisées par l'université qui aura la charge des responsabilités de ce dispositif. Chaque année la responsabilité sera attribuée à une université différente (exemple : Dijon 22/23, Besançon 23/24).

Contact administration Dijon : [umdpcs04@u-bourgogne.fr](mailto:umdpcs04@u-bourgogne.fr)

Contact administration Besançon : [fdaigre@chu-besancon.fr](mailto:fdaigre@chu-besancon.fr)

**Date de mise en place de la formation** : novembre 2022

#### Evolution de la formation

*Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?*

OUI  NON

#### Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Plusieurs DIU infirmiers de médecine d'urgence sont organisés en France (Garches, Mulhouse, Grenoble ..).

### Responsables

**Pr RAY Patrick**, PUPH Médecine d'urgence, UFR Sciences de Santé, Dijon

Mail : [patrick.ray@chu-dijon.fr](mailto:patrick.ray@chu-dijon.fr)

**Pr DESMETTRE Thibaut**, PUPH, Médecine d'urgence, UFR SMP Besançon

Mail : [thibaut.desmettre@univ-fcomte.fr](mailto:thibaut.desmettre@univ-fcomte.fr)



## Présentation

Depuis la réforme du 3ème cycle, la médecine d'urgence (MU) est une spécialité à part entière, avec ses composantes pré hospitalière, intra hospitalière et également la gestion de situations sanitaires exceptionnelles. Cette spécialité présente des spécificités qui nécessitent un personnel formé à ces différents aspects.

Ce DIU présentera le cadre d'exercice et la législation, les principes et l'organisation du triage, les grandes pathologies médicales et traumatologiques d'urgence, et abordera la gestion des urgences pédiatriques et des situations sanitaires exceptionnelles (SSE type damage control, gestion de crise, pathologies infectieuses émergentes...), et également les différents aspects du SMUR et des transferts inter-hospitaliers. Le besoin est donc important compte-tenu de l'évolution de la spécialité de MU avec notamment le développement des Transferts Infirmiers Inter Hospitaliers, les échelles de tri, l'exercice en salle de déchoquage, en SMUR.

Des ateliers de simulation et pratiques seront organisés et représenteront 50% du temps d'apprentissage. Ils permettront d'acquérir une pratique complémentaire des connaissances théoriques.

## Objectifs de la formation

Le DIU MUI abordera les points suivants :

- Actualiser des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge hospitalière et préhospitalière des pathologies d'urgence
- Apprendre à faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'un travail en équipe (simulation)
- Intégration des particularités des missions d'infirmier en médecine d'urgence dans les diverses structures concernées
- Acquérir des compétences pour la formation dans le domaine des urgences (équipes pré-hospitalières, accueil des urgences...)
- Acquérir des connaissances nécessaires face aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE).

Ce DIU constitue un approfondissement des notions apportées en formation initiale sur les problématiques d'urgence. Il peut être considéré comme un prérequis au recrutement par les structures d'urgence.

## Organisation pédagogique

- **Durée de la formation :**  
**203h45 dont 100h de stage**
  - 4 semaines de 4 jours, non consécutives :
  - Matin : 50h de CM repartis en 66 séances de 45min ou 30min, tous les matins
  - Après-midi : 53h45 de TP repartis en séances de 1h15 ou 1h30
  - 1 journée pour l'évaluation écrite, remise des carnets de stage, présentation mémoire
  - Stage : 100h
- **Pratiques pédagogiques**
  - Accès aux enseignements via la plateforme Plubel
  - Enseignements cognitifs en présentiel et à distance
  - Enseignements pratiques sous la forme d'ateliers pratiques (gestes d'urgences, échographie) et de séances de simulation, pour l'autre moitié de la formation

## La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI  NON

## Contenu

- M1 : Urgences cardiovasculaires, respiratoires, neurologique
- M2 : Traumatisé sévère : situations sanitaires exceptionnelles
- M3 : Urgences pédiatriques, gériatriques, gestion de la fin de vie
- M4 : Organisation, démarche qualité, relations partenaires

## Public

### Public visé

- Infirmiers diplômés d'état travaillant ou souhaitant travailler en en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU)

### Prérequis

- Diplômes ci-dessus

### Sélection par le comité pédagogique :

- Pr RAY Patrick
- Pr DESMETTRE Thibaut

Pour permettre l'étude des candidatures, un dossier devra être constitué de :

- un CV
- une lettre de motivation avec le projet professionnel en médecine d'urgence du candidat
- le scan du diplôme

	2022	2023	2024	2025
Effectifs attendus (sur l'ensemble des universités partenaires)	30	30	30	30
Formation initiale	5	5	5	5
Formation continue	25	25	25	25

Effectif pédagogique minimum : 10

Effectif pédagogique maximum : 30

## Validation de la formation

- Présence obligatoire aux modules d'enseignement et au stage
- Epreuve rédactionnelle de 2h comportant 8 QRM portant sur l'ensemble du programme (60% de la note finale)
- Remise du carnet de stage (stage de 100 heures en SAMU/SMUR et SAU) attestant de la validation des objectifs (20% de la note finale)
- Remise d'un mémoire présentant un RETEX ou une RMM d'une situation de médecine d'urgence (20% de la note finale)

## Cadre d'une réinscription

- L'utilisateur règle seulement les frais universitaires (exonération du coût pédagogique) s'il se réinscrit uniquement pour le mémoire ou le stage.
- L'utilisateur règle les frais universitaires et les frais pédagogiques s'il doit suivre au moins un enseignement.

## Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à la fin de la formation organisée par l'UMDPCS via SPHINX.

## Intervenants

### Enseignants de l'Université de Bourgogne

- Pr P. RAY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier UFR Sciences de Santé, Médecine d'urgence CHU Dijon

### Autres enseignants

- Pr T. DESMETTRE, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR SMP Besançon, Médecine d'urgences, CHU Besançon

## TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1 920 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 10

## DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>
--	---

## DU D'INFIRMIER(E) EN SANTE TRAVAIL DES SERVICES DE MEDECINE DE PREVENTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

### DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'UNIVERSITE

#### I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**

UMDPCS

UFR sciences de santé

- **Intitulé du diplôme + sigle :**

DU D'INFIRMIER(E) EN SANTE TRAVAIL DES SERVICES DE MEDECINE DE PREVENTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT – Formation Continue.  
DU IST FP

- **Responsable de la formation (nom, grade, discipline) :**

Professeur H.J. SMOLIK, Professeur Emérite des Universités

- **Responsable Pédagogique (nom, grade, discipline) :**

Professeur H.J. SMOLIK, Professeur Emérite des Universités  
Docteur G. JEANNIN, Docteur en Médecine, Spécialiste en Santé au Travail

- **Date de mise en place de la formation :** octobre 2022

- **Evolution de la formation**

*Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?*

OUI  NON

- **Localisation des enseignements :**

Campus de l'Université de Bourgogne :  
UFR des Sciences de Santé, Faculté de Médecine, Bâtiment Médecine B2, Locaux de l'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Bourgogne Franche Comté.

## II – RESUME DU PROJET

---

### Contexte :

La formation d'adaptation à l'emploi prévue par l'article 13-1 du décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, la loi de modernisation sociale du 17-01-2002 (création des services de santé au travail par transformation des services de médecine du travail), le décret du 28-07-2004 (relatif à la pluri professionnalisation des services de santé au travail) et l'arrêté du 02 juin 2021 font apparaître la nécessité d'une formation professionnelle des Infirmier(e)s en santé travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'Etat, arguant des faits suivants :

- « absence de suivi des agents travaillant dans la Fonction Publique par les services de médecine du travail et de prévention constatée dans les rapports demandés par le Premier Ministre (rapport « Médecine de prévention des 3 Fonctions Publiques » en septembre 2014 ; rapport « Santé au travail » en août 2018, rapport « Santé, sécurité, qualité de vie dans la Fonction Publique » en septembre 2019) » ;
- pénurie importante de Médecins du Travail et de Médecins de Prévention dans les services de médecine de prévention de la Fonction Publique de l'Etat comme dans certains services interentreprises de santé au travail qui ont été autorisés à expérimenter le recours à des entretiens Infirmier(e)s pour compléter les examens réalisés par les Médecins du Travail, Médecins de Prévention, principe discuté par les partenaires sociaux au cours de leur négociation de 2009 sur la modernisation de la Médecine du Travail puis repris par le Ministre chargé du travail dans les axes de réforme des Services de Santé au travail présentés aux membres du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) le 04-12-09 ; ces transferts de tâches et de compétences vers les infirmier(e)s s'inscrivent dans le cadre général du développement des coopérations entre les professionnels de santé qui, après avoir été encouragés en 2003 et expérimentés depuis 2004, sont désormais autorisés et encadrés par la loi ;
- permettre aux employeurs de répondre à leurs obligations (ministère de la transformation de la Fonction Publique / ordonnance du 25-11-2020) et des services de santé au travail qui doivent embaucher des Infirmier(e)s en santé travail formés à la spécificité Fonction Publique (arrêté du 02-06-2021 « organisation de la formation des Infirmier(e)s en santé travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'Etat ») ;
- répondre à la demande d'une formation spécifique « Fonction Publique de l'Etat » des Infirmier(e)s en santé travail ;
- « le secteur de la santé offre aux Infirmier(e)s expérimentés des perspectives d'évolution professionnelle intéressantes, permettant d'avoir un poste à responsabilité avec des conditions de travail attractives ».

### Analyse de la demande :

En dehors du contexte précédemment évoqué, la demande de création de cette formation diplômante émane des Services de Médecine de Prévention de la Fonction Publique de l'Etat, des Médecins de Prévention, des Infirmier(e)s notamment des régions de Bourgogne Franche Comté ainsi que des Infirmier(e)s ayant suivi la formation du Diplôme d'Infirmier(e)s en Santé travail dispensé par l'Université de Bourgogne (DIUST).

### Objectif :

Former des Infirmier(e)s en santé travail des services de médecine de prévention de la Fonction Publique de l'Etat ayant les compétences requises (selon les « niveaux de qualification requis par blocs de compétences correspondant à la nomenclature liée au cadre national des certifications professionnelles fixée par le décret n° 2019-14 du 08-01-2019 et l'arrêté du 08-01-2019) pour :

- assurer le fonctionnement et la gestion administrative des visites et du service de prévention ;
- contribuer à la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, contribuer aux échanges professionnels dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire et y participer via des réalisations concrètes ;
- réaliser les entretiens médico-professionnels, visite d'information et de prévention en s'appuyant sur un protocole tout en veillant à établir une relation avec l'agent ;
- identifier les risques liés au travail ainsi que les pathologies induites pour contribuer à la veille sanitaire par l'activité en milieu de travail ;
- participer à la construction d'un projet de prévention en mobilisant les acteurs concernés afin de définir des actions adaptées ;
- gérer les situations individuelles et collectives imprévues et à risques : détecter, orienter et alerter en cas de nécessité de traitement et de réponse adaptée.

### III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

---

#### Objectifs de la formation :

**Former des professionnels de la Santé au Travail des services de Médecine de Prévention de la Fonction Publique de l'Etat capables de promouvoir un milieu de travail et un environnement permettant de préserver la santé des agents et des populations sous l'expertise des Médecins du Travail / Médecins de Prévention par :**

- **la connaissance du monde du travail dans la fonction Publique de l'Etat :**
  - pour pouvoir identifier et définir les différents acteurs de l'établissement, la politique de l'établissement et, en particulier, en matière de santé au travail et comprendre les enjeux socio-économiques et s'insérer dans l'organisation de l'établissement ;
- **la connaissance de la réglementation et de l'organisation de la santé au travail dans la fonction Publique de l'Etat :**
  - pour pouvoir conseiller l'ensemble des partenaires sociaux dans le domaine de la prévention des risques professionnels, de l'organisation de la santé au travail et de la réparation des accidents de travail et maladies professionnelles / maladies imputables au service, être le garant des aspects éthiques en santé au travail, satisfaire aux obligations légales du médecin du travail / médecin de prévention (secret professionnel, responsabilité, dossier médical ...), assurer une veille réglementaire en liaison avec l'Inspection médicale du travail et participer à l'instruction d'un dossier présenté à la commission de réforme ;
- **la connaissance des risques professionnels et de leurs effets sur la santé :**
  - pour savoir évaluer une situation de travail, les risques professionnels d'une situation de travail, en utilisant notamment l'approche par fonction dans l'évaluation des risques d'un établissement ;
  - pour organiser l'intervention spécifique de l'équipe de santé au travail dans l'établissement, les investigations appropriées pour le dépistage des maladies professionnelles / maladies imputables au service ;
  - pour reconnaître une maladie liée au travail, analyser les différents facteurs étiologiques d'une maladie à composante professionnelle, notamment en termes d'imputabilité ;
  - pour surveiller les programmes de formation à l'hygiène et à la sécurité, conseiller lors de l'introduction de nouveaux systèmes technologiques ou de nouvelles organisations de travail et informer sur la nature des risques et les mesures de prévention à adopter ;
  - pour identifier les facteurs de risques individuels et adapter la surveillance, mener un entretien adapté aux risques professionnels et individuels, adapter une surveillance en fonction des expositions professionnelles antérieures susceptibles d'effets à long terme ;

- **l'évaluation et promotion des capacités de travail - maintien dans l'emploi :**
  - pour être en mesure d'identifier précocement une situation de handicap débutante, travailler en collaboration avec les autres professionnels impliqués, conseiller des mesures de réinsertion ou de maintien à l'emploi portant notamment sur l'adaptation de la situation de travail, informer sur les conséquences sociales d'une inaptitude au poste, à la fonction, au travail ; planifier, élaborer, mettre en œuvre et évaluer une action de promotion de santé en vue du maintien de la capacité de travail tout au long de la vie active, évaluer les besoins de promotion de santé, obtenir une participation élevée à des programmes de promotion de la santé ;
- **l'utilisation d'outils et de méthodes d'études et de recherche :**
  - de façon à conduire une recherche bibliographique exhaustive, interpréter des données issues d'un article scientifique ou d'une recherche personnelle, rédiger un protocole d'étude simple avec une hypothèse clairement formulée, manipuler des outils informatiques d'enregistrement et d'analyse de données épidémiologiques, conduire une analyse statistique simple, connaître les ressources institutionnelles régionales de recherche en santé au travail, rapporter des résultats d'une investigation oralement ou par écrit ;
- **veille sanitaire :**
  - visant à permettre d'analyser de façon routinière les indicateurs de santé au travail, d'identifier un agrégat de cas cliniques en milieu de travail pour préparer la démarche d'investigation et de participer à un réseau de veille sanitaire ;
- **la gestion des soins d'urgence :**
  - de façon à pouvoir prendre en charge une urgence sur le lieu de travail, former et évaluer des sauveteurs secouristes du travail, élaborer, faire appliquer et évaluer des protocoles d'urgence ;
- **l'appréhension du risque environnemental généré par le risque professionnel :**
  - de façon à pouvoir identifier les risques environnementaux générés par les activités de l'établissement, conseiller l'employeur en matière de risque environnemental et aider l'établissement dans la gestion d'un risque majeur ;
- **communication, négociation, conduite d'entretien, relation d'aide et d'écoute :**
  - pour être en mesure d'organiser et conduire un entretien Infirmier(e)s, une réunion, rédiger un compte rendu de réunion, faire une présentation audio-visuelle avec support, rédiger un rapport d'étude pour les partenaires de l'établissement, argumenter une proposition en CSE, conduire un projet en santé-travail au sein de l'établissement, rechercher les financements adéquats, tenir l'échéancier du projet, maîtriser les règles de bonne pratique et d'éthique, diriger et motiver une équipe, négocier et gérer un budget.

#### **Professionnels concernés :**

Infirmier(e)s en formation continue, sur plan de formation, en congé individuel de formation, ou encore à titre individuel.

Pré requis : Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)s.

Sélection sur dossier : l'admission est prononcée par le responsable pédagogique et un responsable de l'UMDPCS de la formation au vu des éléments suivants : un CV détaillé, une lettre de motivation, la copie des diplômes obtenus, promesse de stage à fournir lors de la pré-inscription.

▪ **Situation dans la carte régionale des formations :**

Pas d'autre formation DU IST FP en Bourgogne Franche Comté.

#### IV– PUBLICS VISES

	2022	2023	2024	2025
<b>Effectifs attendus</b>	20	45	45	45
<b>Formation initiale (non prioritaires)</b>				
<b>Formation continue</b>	20	45	45	45

**Effectif pédagogique minimum : 20**

**Effectif pédagogique maximum : 45**

Point mort (seuil de rentabilité) : 29 (tarif normal).

- Public visé : Infirmier(e)s en formation continue, sur plan de formation, en congé individuel de formation ou encore à titre individuel.
- Pré requis : Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)
- Commission de sélection :
  - Responsable UMDPCS de la formation
  - Responsable Pédagogique de la formation
  - L'admission est prononcée par le Responsable Pédagogique de la formation et un Responsable de l'UMDPCS de la formation au vu des éléments suivants : un CV détaillé, une lettre de motivation, la copie des diplômes obtenus, une promesse de stage à fournir lors de la pré-inscription.

#### V - ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ **Durée de la formation :**

L'enseignement est de 192 heures, réparties en 24 journées de 8 heures (en 6 regroupements / 6 blocs de compétences capitalisables et accessibles séparément selon les « niveaux de qualification requis par blocs de compétences correspondant à la nomenclature liée au cadre national des certifications professionnelles fixée par le décret n° 2019-14 du 08-01-2019 et l'arrêté du 08-01-2019).

Elle se déroule par un regroupement mensuel de 4 jours hors périodes de vacances universitaires.

▪ **Volume horaire par étudiant pour l'ensemble de la formation sur une période de 12 mois :**



240 heures sur 24 jours de 8 heures : 192 heures de cours + 15 heures d'examen écrit + 48 heures d'évaluation finale (soutenance publique des mémoires avec présence de tous les étudiants).

300 heures de stage.

- **Pratiques pédagogiques** (préciser répartition horaire et pratiques pédagogiques)
  - CM : 168 heures ;
  - TD : 24 heures ;
  - Soutenances publiques : 48 heures.

**Cours magistraux et travaux dirigés.**

Enseignement interdisciplinaire à plusieurs voix et avec des intervenants d'horizons différents (ex : **Médecin du Travail, Médecin de Prévention, Médecin Inspecteur du Travail, Médecin Spécialiste en addictologie, en pathologie d'organe, Juriste, DRH, Directeur d'établissement, Représentant du personnel, Représentant de la DREETS, CARSAT, ARACT, IPRP, Conseiller de Prévention, ISST, Ergonome...**).

Tutorat dans les Services de Santé au Travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'Etat avec un Médecin du Travail / Médecin de Prévention devant permettre :

- **l'application des règles d'éthique à des problèmes pratiques en établissement ;**
- **la participation à :**
  - une réunion avec les instances représentatives, un CSE... une réunion de service, des réunions sur les actualités réglementaires ;
  - la rédaction d'une « fiche d'entreprise », d'un certificat de « maladie professionnelle / maladie imputable au service », conseil du salarié et suivi du dossier, d'un plan d'action ;
  - la recherche des textes réglementaires en santé au travail et à une étude scientifique en santé au travail, la réalisation d'une recherche bibliographique internationale, au recueil systématique de données de vigilance et à la gestion et à l'analyse statistique de données de santé au travail ;
  - l'évaluation des risques dans différents environnements de travail, d'un risque chimique, physique, biologique, organisationnel, d'une situation de travail en se référant aux données médicales propres à l'activité professionnelle / à la fonction médicale des déficiences et des incapacités d'un individu au poste / à la fonction / au travail ;
  - un aménagement ergonomique d'un poste de travail et au choix des équipements de protection individuelle ;
  - l'évaluation d'une situation de handicap en regard du poste de travail / de la fonction et de son environnement ; des réunions d'organismes de maintien à l'emploi et de reclassement professionnel (MDPH ...) en communiquant avec les différents partenaires extérieurs à l'établissement impliqués dans la gestion d'une situation de handicap la surveillance médicale des agents d'un établissement, la reconstitution des expositions professionnelles antérieures susceptibles d'entraîner des effets à long terme, au diagnostic de pathologies professionnelles et à la prise en charge des agents victimes d'affections professionnelles pour les aspects médicosociaux ;
  - l'élaboration et la mise en place d'actions d'éducation pour la santé et à la mise en place d'un projet (formation, éducation sanitaire, étude ...), d'un programme de surveillance de la santé adapté aux risques professionnels de l'établissement de protocoles de prise en charge, incluant la prise en charge médicale d'urgences médicales à un plan de formation ou d'information des agents, la mise à disposition du matériel et des médicaments de premier secours ou la mise en place d'un plan d'urgence à l'identification d'un risque environnemental d'un établissement ;
- **l'analyse :**
  - d'une situation de risque chimique sur la base des fiches de données de sécurité et d'autres éléments documentaires ; d'une situation clinique au regard d'une étiologie environnementale possible en collaboration avec les autres intervenants en évaluation des risques (multidisciplinarité) et avec d'autres spécialistes ou institutions compétents dans le domaine environnemental ;

- **la rédaction dans les règles :**  
d'un rapport d'étude (mémoire, étude de poste...), d'un rapport pour l'établissement et en avoir réalisé une présentation orale, d'une « fiche de poste » d'un professionnel de santé au travail ;
- **l'argumentation d'un projet de promotion de santé au sein d'un établissement.**
  
- **Enseignement** (module et nombre d'heures) :

**L'enseignement est divisé en 6 blocs de compétences :**

<b>Modules :</b>	<b>Durée</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Modalité</b>
<b>Module 1 : bloc de compétence 1 :</b>	32 heures		Cours
Cadre réglementaire et administratif dans la Fonction Publique. Gestion administrative du service de médecin de prévention : organisation matérielle du service, gestion des dossiers médicaux en santé au travail, informatisation. Gestion administrative des visites. Mise en œuvre de la pluridisciplinarité.			
<b>Module 2 : bloc de compétence 2 :</b>	32 heures		Cours
Les risques professionnels et leurs effets sur la santé : accidents de travail, maladies professionnelles, approche par nuisance et par pathologie d'organe. Identification des situations à risque.			
<b>Module 3 : bloc de compétence 3 :</b>	32 heures		Cours
Les facteurs de risque individuels et leurs effets sur le travail (maladies chroniques, comportements addictifs, populations à risque : jeunes, femmes, femmes enceintes, travailleurs âgés, migrants, travailleurs handicapés). Identification des situations à risque.			
<b>Module 4 : bloc de compétence 4 :</b>	32 heures		Cours
Action sur le milieu de travail, surveillance du milieu de travail et de la santé : étude de poste, analyse d'activité, détection des risques. Principes d'une démarche ergonomique . Éléments de prévention des risques : information, formation, construction d'un projet de prévention mobilisant les acteurs concernés avec définition des actions adaptées.			
<b>Module 5 : bloc de compétence 5 :</b>	32 heures		Cours
Gestion des situations à risque individuelles et collectives imprévues. Évaluation et promotion des capacités de travail, maintien dans l'emploi gestion de l'urgence. Méthodologie d'études et de recherche ; veille sanitaire. Appréhension du risque environnemental généré par le risque professionnel.			
<b>Module 6 : bloc de compétence 6 :</b>	32 heures		Cours et TD
Réalisation des visites de prévention et d'information. Communication, négociation, relation d'aide et d'écoute, conduite d'entretien.			

## ▪ Calendrier prévisionnel de la première formation

Octobre 2022 à septembre 2023.

## VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE (Joindre CV)

---

### Enseignants de l'Université de Bourgogne :

UFR Médecine, UFR Droit et Sciences Politiques, Droit du Travail, UFR Sciences Humaines et Sciences Vie.

### Professionnels : (intervenants externes)

Médecin du Travail, Médecin de Prévention, Médecin Inspecteur du Travail, Médecin Spécialiste en addictologie, en pathologie d'organe, Juriste, DRH, Directeur d'établissement, Représentant du personnel, Représentant de la DREETS, CARSAT, ARACT, IPRP, Conseiller de Prévention, ISST, Ergonome...).

Assistance et secrétariat de l'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Bourgogne Franche Comté.

## VII – EVALUATION

---

### Modalité de contrôle des connaissances :

La validation du diplôme est subordonnée à des attestations de présence à tous les modules et à une attestation de validation de stage par le tuteur Médecin du Travail / Médecin de Prévention, stage de 300 heures en Service de Santé au Travail des services de prévention de la Fonction Publique de l'Etat pour les Infirmier(e)s n'ayant jamais exercé en Santé Travail. Le terrain de stage sera proposé par le stagiaire, il devra alors montrer les possibilités de remplir les objectifs assignés pour les stages et sera accepté par le responsable pédagogique selon les possibilités d'encadrement sur place (Médecin du travail / Médecin de Prévention tuteur).

Le contrôle des connaissances se fera via un examen écrit à la fin de chaque module de coefficient 1 et noté sur 20, et la soutenance publique d'un mémoire basé sur une étude de cas de coefficient 6 et noté sur 120.

Le mémoire sera remis en 3 exemplaires pour les membres du jury. Ils seront adressés au responsable pédagogique un mois avant la soutenance.

En cas d'échec, les candidats pourront repasser l'examen à la session de l'année suivante sous réserve de réinscription, les blocs de compétence acquis le resteront, en formation continue il sera possible de n'acquérir qu'une partie de la formation chaque année.

Une note globale au moins égale à 10/20 sera exigée après délibération du jury pour délivrance du diplôme.

Les Infirmiers titulaires du DU INFIRMIER EN SANTE TRAVAIL délivré par l'Université de Bourgogne, ont la possibilité de conserver les résultats obtenus aux modules 2, 3 et 4 et ainsi de bénéficier d'un tarif spécifique (cf. infra).

### Jury de délivrance du diplôme :

Le jury sera constitué de 2 enseignants choisis parmi les responsables de modules d'enseignement.

### Evaluation des enseignements :

Un bilan annuel de la qualité des enseignements sera réalisé à partir d'un questionnaire de satisfaction distribué aux étudiants.

## VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

---

### Budget prévisionnel pour chaque diplôme

**Point mort** (nombres d'apprenants) : 29

Cf. Annexe (fichier Excel)

### Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants :

Droits Pédagogiques : 3700 €

Droits Pédagogiques Spécifiques (titulaire du DU IST) : 2000 €

Droits Administratifs : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB

### DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU  
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,  
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU  
RESPONSABLE DE  
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

# DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

## DU ORTHOPEDIE DENTO-CRANIO-MAXILLO- FACIALE

Orientation clinique

### Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation : UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation : Septembre 2022

### Evolution de la formation :

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI  NON

### Responsable(s)

**Responsable universitaire** : Pr Narcisse ZWETYENGA, PUPH, Chef de service Chirurgie Maxillo-Faciale CHU DIJON

### Responsables pédagogiques :

Dr Arlette OUIESS, MCU -PH Université Côte d'Azur

Dr Victorin AHOSSI, PH, Chef de service Odontologie CHU DIJON

### Présentation

Après l'obtention du Diplôme DESODF ou CECMSO, il est possible de suivre une formation complémentaire.

Dans ce cursus, nous proposons une formation d'Orthopédie Crânio-Dento-Faciale à orientation clinique sur 3 ans pour les médecins et odontologistes.

L'ambition de cet enseignement théorique et pratique est d'apporter les éléments scientifiques permettant une meilleure compréhension des bases fondamentales, des pathologies et de la prise en charge fondamentales de la discipline. Les champs balayés regroupent tous les thèmes fondamentaux de la discipline.

## Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont :

- Approfondir les connaissances théoriques permettant une meilleure compréhension des bases fondamentales de l'orthopédie dento-faciale
- Développer les principes qui régissent les différentes thérapeutiques orthodontiques.
- Appréhender la transversalité de l'orthopédie dento-faciale,
- Acquérir et développer des connaissances cliniques pour une pratique quotidienne de l'orthopédie dento-faciale

## Organisation pédagogique

Enseignements sur 3 ans répartis en séminaires de 5 jours.

**Total des heures : 428 heures théoriques et pratiques réparties comme suit :**

### Année 1 :

- Enseignements théoriques : 92 heures
- Enseignements pratiques : 60 heures

Total : 152 heures plus 8 h examen

### Année 2 :

- Enseignements théoriques : 88 heures
- Enseignements pratiques : 62 heures

Total : 150 heures plus 10 h examen

### Année 3 :

- Enseignements théoriques : 51 heures
- Enseignements pratiques : 75 heures

Total : 126 heures plus 18 h examen

**La présence est obligatoire à tous les séminaires.**

### Travail personnel :

Bibliographie critique application en ODF - Recherche médicale et recherche en ODF  
Mémoire

### **Outils pédagogiques :**

Dépôt des cours sur Plubel  
Visioconférence (Teams si besoin)

## La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI  NON

## Contenu :

### Première année

#### Module 1 : 5 jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h

##### **Embryologie – Anatomie – Biologie – Croissance – Physiologie**

- Rappels embryologiques et anatomiques crânio-faciales
- Croissance crânio-faciale
- Développement : dentition et denture
- Morphogénèse et croissance alvéolaire
- Physiologie : déglutition, mastication, phonation, mimique
- Physiologie de l'ATM et manducation
- Morphogénèse des arcades dentaires
- Formes d'arcade, équilibre neuro-musculaire et orthophonie
- Evolution fonctionnelle de la denture et de l'esthétique
- Histophysiologie du déplacement dentaire
- Vieillesse
- Psychologie de l'adolescent et de l'adulte
- Age du traitement
- Moment du traitement en orthodontie
- Terminologie en orthodontie

#### **Travaux pratiques : Présentation du matériel en orthodontie**

#### Module 2 : 5 jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h

##### **Examen clinique – Anatomie radiologique – Biomécanique**

#### **Cours théoriques :**

Examen clinique

Examens complémentaires en orthodontie

- Imagerie : production des rayons X et images radiologiques
- Radiographies panoramiques et téléradiographies

Anatomie radiologique

- Standard
- Tridimensionnelle

#### Analyses céphalométriques

- Points, lignes céphalométriques
- Plans de référence
- Tracés manuels et informatisés (logiciels)
- Les limites de la denture
- Analyse de l'espace total

#### Synthèse diagnostique

- Le dossier en ODF

#### Traitement en denture mixte

- Age du traitement
- Orthodontie fonctionnelle éducateur
- Interceptions des Classes I
- Interceptions des Classes II
- Interceptions des Classes III
- 

#### **Travaux pratiques :**

- Réalisation et préparation de documents
- Empreintes
- Optiques, préparation des modèles et setup numérique
- Photographies exo buccales et endo-buccales
- Analyses céphalométriques
- Diagnostic orthodontique à partir de cas cliniques

### **Module 3 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h**

#### **Biomécanique**

- Biomécanique de la dent
- Biomécanique des ancrages osseux
- Évolution de l'orthodontie - Choix des techniques
- Biomécanique appliquée aux aligneurs
- Moments du traitement

#### **Fils en orthodontie**

- Alliages (théorie générale, alliages utilisés en ODF)
- Fils
- Arcs
- Attaches
- Histophysiologie du déplacement dentaire
- Le mouvement dentaire provoqué et réactions tissulaires aux forces orthodontiques
- Déplacements dentaires provoqués

#### **Le collage en Orthodontie**

#### **Mécanique des auxiliaires extra-oraux et intermaxillaires**

#### **Travaux pratiques :**

- Analyse céphalométrique en denture mixte



- Analyse de l'espace total en denture mixte
- Mise en place et collage des attaches
- Boucles (alignements – nivellement – fermeture – d'ouverture)
- Arc : terminal d'Edgweise (1°ordre, 2°ordre, 3°ordre) -de rétraction- de perte d'ancrage
- Préparation de typodont Classe I DDM sans extraction

#### **Module 4 : 5 jours en présentiel – cours théoriques 20 h, travaux pratiques 12 h clinique et examen 8 h**

##### **Dimension transversale**

Etiologie Etiopathogénie diagnostic et principes thérapeutiques

##### **Dimension Antéro-postérieure**

Etiologie Etiopathogénie diagnostic et principes thérapeutiques

##### **Dimension verticale**

Etiologie Etiopathogénie diagnostic et principes thérapeutiques

##### **Typodont de classe I DDM**

##### **Examen :**

- Examen écrit (sur la théorie)
- Examen de céphalométrie-diagnostic
- Examen de pliage
- Présentation de 5 cas cliniques : diagnostic

## **Deuxième année**

#### **Module 5 : 5 jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h**

##### **Cours théoriques :**

- Dysharmonie dento-maxillaire
- Extraction ou pas d'extraction en ODF
- Dents incluses : diagnostic étiopathogénie mise en place
- Effets iatrogènes du traitement en orthodontie

##### **Travaux pratiques :**

- Analyses céphalométriques et superpositions céphalométriques structurales
- Typodont de classe I DDM
- Analyse des cas cliniques

## **Module 6 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h**

### **Techniques en Orthodontie et étapes thérapeutiques**

#### **Cours théoriques : Techniques utilisées en clinique**

- Edgewise standard : diagnostic, choix extraction, plan de traitement et étapes thérapeutiques, contrôle ancrage, contrôle denture antérieure, critique des résultats
- Tweed : diagnostic, guidelines, plans de traitement et étapes thérapeutiques, contrôle ancrage et denture antérieure
- Arc droit (continu) : généralités, but, historique, choix des informations disponibles, perte d'informations, collage standard en arc droit (Andrews), mécanique en arc droit, application dans les cas fléchés
- Techniques fonctionnelles, orthodontie interceptive
- Traitement par gouttière

#### **Les agénésies en orthodontie : diagnostic étiopathogénie et thérapeutique**

#### **Travaux pratiques :**

- Analyses de cas cliniques
- Superpositions céphalométriques
- Typodont Classe II division 1 suite et fin

## **Module 7 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 24 h et travaux pratiques 16 h**

### **Orthodontie par aligneur, Contentions et récidives**

#### **Cours théoriques :**

- Contention : principes et innovations
- Orthodontie esthétique et aligneurs
  - o Analyse esthétique du visage et du sourire
  - o Intégration des objectifs esthétiques (macro et micro-esthétique) à la thérapeutique
  - o Principes des aligneurs
  - o Set up numérique et intégration des CBCT dans le plan de traitement

#### **Travaux pratiques :**

- Typodont de Classe II division 2
- Analyses des cas cliniques

## **Module 8 : 5 jours en présentiel – cours théoriques 16 h, travaux pratiques 14 h et examen 10 h**

### **Cours théoriques :**

- La dysharmonie dento-dentaire
- Orthodontie esthétique et aligneurs
- Les dents de sagesse en orthodontie
- Les défauts d'éruption primaire en orthodontie

### **Travaux pratiques :**

- Typodont Classe II division 2 suite et fin
- Analyses des cas cliniques

### **Examen :**

- Examen écrit (sur la théorie)
- Examen de céphalométrie-diagnostic
- Examen de pliage
- Présentation du sujet de mémoire
- Présentation de cas cliniques

## **Troisième année**

### **Module 9 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 17 h et travaux pratiques 19 h**

#### **Cours théoriques : innovation en orthodontie et matériel**

#### **Traitement multidisciplinaire et spécifique**

- Contention et stabilité
- Traitement orthodontico-prothétique
- Traitement ortho-parodontologie
- Traitement ortho-implantologie
- Thérapeutiques fonctionnelles
- Les Agénésies

#### **Typodont Classe III Orthodontique**

#### **Pose et biomécanique de vis : pose et mécanique**

#### **Travaux pratiques de set up sur les aligneurs**

### **Module 10 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 17 h et travaux pratiques 19 h**

#### **Cours théoriques : Orthodontie chirurgicale**

- L'annonce de la chirurgie au patient
- Les ostéotomies chirurgicales
- Le distracteur intermaxillaire

- Indication chez l'enfant et l'adulte
- Les activations.
- Disjoncteur versus distracteur
- Fentes labio-alvéolo-palatines et grands Syndromes

### **Les asymétries en orthodontie : diagnostic étiopathogénie et prise en charge**

#### **Travaux pratiques :**

- Set up sur les aligneurs
- Contention en 3 D
- Typodont Classe III suite et fin
- Analyses des cas cliniques
- Présentation des avancées du travail de mémoire

### **Module 11 : 5 Jours en présentiel – cours théoriques 17 h et travaux pratiques 19 h**

#### **Cours théoriques :**

##### **Dysfonctions temporo-mandibulaires et ODF**

##### **Dysfonctions temporo-mandibulaires**

- Signes fonctionnels
- Imagerie

##### **Diagnostic et Traitement du SAHOS chez l'enfant**

##### **Diagnostic et Traitement du SAHOS chez l'adulte**

#### **Travaux pratiques :**

- Typodont de classe III chirurgicale

### **Module 12 : 3 Jours en présentiel - travaux pratiques 18 h et examens 18 h**

- Examen écrit
- Examen oral : Soutenance d'un mémoire exposant le diagnostic détaillé de 3 cas cliniques+ Question ouverte/ Pliage

## **Public et prérequis**

#### **Titulaires du diplôme français d'état de :**

- Médecine spécialiste en Stomatologie
- Titulaires du diplôme français d'état de Chirurgie dentaire

**Titulaires d'un diplôme délivré par un pays étranger hors CEE et permettant d'exercer la médecine et la stomatologie ou la chirurgie dentaire dans le pays d'obtention (Fixé par le Bulletin Officiel du 2 septembre 2010)**

**Les ressortissants d'un pays non francophone doivent fournir une preuve établissant leur bonne maîtrise de la langue française (certificat validant le niveau B2 ou équivalent).**

Les demandes d'admission seront étudiées à partir d'un dossier de candidature (Diplôme, CV et lettre de motivation)

Sélection par le comité pédagogique

	2022	2023	2024	2024
Effectifs attendus	30	30		

Effectif pédagogique minimum : 25

Effectif pédagogique maximum : 40

## Validation de la formation

Examen écrit et pratique à la fin de chaque année permettant le passage en année supérieure.

Conditions de validation pour chaque année :

- Note moyenne supérieure ou égale à 10/20.  
Toute une note inférieure ou égale à 06/20 dans une des épreuves est éliminatoire et entraîne l'ajournement du candidat quelle que soit la note moyenne.
- Mémoire
- Session de rattrapage écrit et oral en septembre.

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

## Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

## Intervenants

### Enseignants de l'Université de Bourgogne :

- Pr. ZWETYENGA Narcisse (PU-PH) Chef de service Chirurgie Maxillo-faciale, Chirurgie plastique réparatrice et esthétique, chirurgie de la main CHU DIJON

### Intervenants :

- Dr OUEISS Arlette, MCU-PH Université Côte d'Azur
- Dr AHOSSI Victorin, PH - Chef de Service Odontologie, Médecine bucco-dentaire, Chirurgie orale, Implantologie, CHU DIJON
- Dr EL HELOU Marwan, MCU – PH Université de Clermont Ferrand

- Pr KHOURY Elie, Professeur titulaire, Chef de service orthopédie-dento-faciale, Université Saint Joseph, Beyrouth Liban
- Pr HADDAD Ramzi, Professeur titulaire, Directeur clinique de la formation des internes Université Américaine de Beyrouth, Enseignant au service orthopédie-dento-faciale Montpellier
- Dr ZRIBI Ahmed, Spécialiste qualifiée en orthopédie-dento-faciale, Tunisie

## Tarif

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : **6000 € / an**
- **Point mort** : **23**
  
- Cf. Annexe

### DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration de l'Université
Date :	Date :
Avis :	Avis :

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

# Diplôme Universitaire de Phlébologie interventionnelle

## Identification de la demande

### UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : septembre 2022

### Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI  NON-

## Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Unique en France avec comme spécificité toutes les techniques de phlébologie interventionnelle (à Paris : DU de phlébologie en cabinet, à Grenoble, spécifique technique thermique seule)

## Responsable

### Responsable universitaire :

Pr Romaric LOFFROY, PUPH, Médecin Radiologue Interventionnel, Chef de Service, Chef de Pôle CHU DIJON

### Responsable pédagogique :

Dr Nicolas FALVO, PH médecine vasculaire, CHU DIJON

## Coresponsable

Pr Marco MIDULLA, PU-PH, CHU DIJON

## Présentation

Cette formation répond à un besoin croissant concernant la prise en charge des patients suivis pour des varices par techniques mini-invasives endoveineuses.

La technique chirurgicale invasive devient en théorie une technique de moins en moins utilisée selon les recommandations des sociétés savantes (SFMV, SFP, SFCVE) qui préfèrent de nouvelles techniques moins invasives et surtout avec de meilleurs résultats.

Cependant, le manque de formations universitaires dans ce domaine ne permet pas subvenir au besoin de formation de l'ensemble des médecins vasculaires ou chirurgiens vasculaires dans ce domaine de compétence. Actuellement, selon une source de la CPAM, 107.000 traitements de varices sont réalisés en France par an, et la moitié de ces patients subit encore un stripping chirurgical.

En effet, l'apprentissage de ces techniques se fait par quelques terrains de stages pour une ou l'autre technique. Il n'existe cependant aucune formation validante universitaire formant à l'ensemble des techniques disponibles pour le traitement endoveineux des varices, qui va de l'échosclérose aux techniques endoveineuses thermiques ou non thermiques.

C'est à ce besoin que nous souhaitons répondre avec la mise en place de ce Diplôme Universitaire, afin de former des spécialistes vasculaires d'horizons différents à ces techniques et à leur compréhension. Une formation solide est un prérequis obligatoire pour l'utilisation de toutes ces nouvelles technologies mini-invasives endoveineuses et interventionnelles, d'autant que l'évolution technologique dans ce domaine est rapide et majeure.

Cette formation pourrait être la première formation universitaire complète en France permettant de former au diagnostic de l'insuffisance veineuse, aux indications des différentes techniques endoveineuses, à leur apprentissage et à leur mise en application.

Leur mise en application et leur apprentissage seront à la fois théoriques mais aussi pratique en utilisant dans un premier temps le simulateur endovasculaire, actuellement disponible et fonctionnel à l'Institut Universitaire de Simulation pour l'Etude et l'Enseignement de la Médecine (USEEM). Il s'agit d'un atout local majeur pour la formation des médecins aux techniques endoveineuses, atout qui n'est que peu disponible ailleurs sur le territoire français. Ce simulateur endovasculaire permettra un travail pratique par groupes, sur logiciels dédiés, tous territoires anatomiques confondus, dont la valeur pédagogique est majeure pour les apprenants.

Dans un second temps, des stages pratiques auront lieu avec des techniques différentes grâce à la salle de phlébologie interventionnelle subventionnée par la région Bourgogne Franche Comté qui permet la formation de médecins en direct ou en différé grâce à la vidéoprojection de l'acte interventionnelle unique. Cette salle est unique en France.

## Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Approfondir ses connaissances techniques, cliniques et thérapeutiques dans le domaine de la varice tout territoire (pelviennes, des membres inférieurs, hémorroïdes, varicocèles) nécessaires à la prise en charge d'un patient en radiologie/médecine vasculaire.
- Citer les recommandations nationales et internationales dans le diagnostic et le traitement de l'insuffisance veineuse.
- Analyser les résultats attendus et les risques potentiels des techniques endoveineuses.
- Citer et cerner les bases réglementaires, organisationnelles et médico-légales nécessaires à la réalisation d'actes des différentes techniques endoveineuses.
- Pratiquer et organiser une activité de traitement des varices par voie endoveineuse en tant que référent, que ce soit au sein d'un établissement de soins public ou privé.
- Pratiquer de façon interprofessionnelle au sein de plateaux techniques communs dont l'organisation par vacation est commune entre radiologues et médecins vasculaires notamment, en établissement de soins public ou privé.
- Être capable de participer à un travail de recherche clinique dans le traitement des varices par technique endoveineuse.

## Organisation pédagogique

**75 heures d'enseignement sur 1 année universitaire**

### Pratique pédagogique

Enseignement théorique : 37 heures

Enseignement pratique : 8 heures, dont 4h de cas cliniques et 4h sur simulateur

Stage en centre phlébologie interventionnelle : 30h

5 Séminaires de 2 jours à Dijon

Les enseignements auront lieu au sein des locaux de l'UFR des Sciences de Santé.



**Outils pédagogiques utilisés** : accès aux enseignements via la plateforme PLUBEL

**Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.**

## La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

## Contenu

### Module(s) en présentiel

#### **Module 1 [7h] : Aspects organisationnels, réglementaires, médico-légaux, et principes de l'angioplastie**

- Introduction au DU, prérequis
- Fonctionnement d'une salle de phlébologie interventionnelle et plateau technique [2h]
- Aspects organisationnels et médico-légaux, information éclairée et consentement du patient, mise en place de la consultation en phlébologie interventionnelle, recrutement et collaborations interdisciplinaires [1h]
- Principes de l'échographie Doppler en interventionnelle : appareil d'échographie / stérilité pour le geste / position de la sonde / artefacts échographique / artefacts Doppler [2h]
- Anatomie et physiopathologie veineuse de base [2h]

#### **Module 2 et 3 [14H] : Indications, recommandations, techniques, complications, résultats du traitement endoveineux des varices membres inférieurs.**

- Indications, principes, effets et résultats des différents traitements endoveineux [2h]
- Les techniques endoveineuses : choix du matériel, ponction, critère de réussite [2h]
- Les techniques thermiques : le dispositif médical, indication, contre-indication, mise en place et surveillance [4h]
- Les techniques non thermiques : le dispositif médical, indication, contre-indication, mise en place et surveillance [4h]
- Recommandations générales et guideline [2h]

**Module 4 [8H] : Indications, recommandations, techniques, complications, résultats du traitement endoveineux des varices pelviennes, varicocèles et hémorroïdes.**

**LES VARICES PELVIENNES : [3h]**

- Indications, principes, effets et résultats des différents traitements endoveineux
- Les techniques : le dispositif médical, indication, contre-indication, mise en place et surveillance, critères de réussite.
- Recommandations générales et guideline

**LES VARICOCELES [2h30]**

- Indications, principes, effets et résultats des différents traitements endoveineux
- Les techniques : le dispositif médical, indication, contre-indication, mise en place et surveillance, critères de réussite.
- Recommandations générales et guideline

**LES HEMORROIDES [2h30]**

- Indications, principes, effets et résultats des différents traitements endoveineux
- Les techniques : le dispositif médical, indication, contre-indication, mise en place et surveillance, critères de réussite.
- Recommandations générales et guideline

**Module 5 [8H] : Cas cliniques, navigation endovasculaire et live.**

**Cas cliniques, discussions et tables rondes sur le traitement de l'insuffisance veineuse [4H]**

- Indications, techniques
- Résultats et complications
- Gestion des complications
- Traitements associés à la procédure et suivi

**Navigation endovasculaire virtuelle, traitements endoveineux sur simulateur, live cas [4H]**

- Ponction veineuse simple et complexe
- Navigation sur simulateur, réalisation de traitement endoveineux virtuelle
- Place de l'intelligence artificielle
- Procédures de traitement endoveineux des varices en salle (cas simples et complexes)

5 MODULES PRATIQUES OBLIGATOIRES, d'une durée de 6h chacun :

- Module en salle de phlébologie interventionnelle : la radiofréquence
- Module en salle de phlébologie interventionnelle : le laser
- Module en salle de phlébologie interventionnelle : la colle endoveineuse
- Module en salle de phlébologie interventionnelle : la technique MOCA
- Module en consultation : la sclérose liquide et à la mousse

## Public

Public visé :

- Médecins spécialisés en vasculaires (médecins vasculaires, chirurgiens vasculaires, radiologues vasculaires)

Prérequis :

- Diplôme de Docteur en médecine
- Diplôme de spécialité : radiologie, angiologie, médecine vasculaire

Sélection par le comité pédagogique : Dr FALVO/ Pr LOFFROY / Pr MIDULLA

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2022	2023	2023	2024
Effectifs attendus	15	20	20	20

Effectif pédagogique minimum : 15

Effectif pédagogique maximum : 20

## Validation de la formation

Examens :

Présence aux modules du DU (aucune absence autorisée)

Un examen final écrit (2h) : QCM ET QROC

Contrôle continu sur la pratique lors des séances de simulation et des stages, chaque module devant être validé indépendamment les uns des autres.

La validation de 4 stages pratiques sur 5 est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Les techniques maîtrisées à l'issue de ces stages pratiques seront portées en mention.

Session de rattrapage pour les modules pratiques et l'évaluation théorique.

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

## Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

## Intervenants

### Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr LOFFROY Romaric PU-PH CHU DIJON

Pr MIDULLA Marco PU-PH CHU DIJON

### Professionnels

Dr FALVO Nicolas PH médecine vasculaire CHU DIJON

Dr AHO Serge PH chef de service Hygiène hospitalière CHU DIJON  
Dr FRECHIER Léo PH médecine vasculaire / Médecin vasculaire libéral CHU DIJON / CHAUMONT

Dr MOKADDEM Wassim PH médecine vasculaire CHU Toulouse  
Dr JANDOT-MAILLOT Maud PH médecine vasculaire CHU DIJON  
Dr JOSNIN Mathieu Médecin vasculaire libéral / Président de la Société Française de Phlébologie

Dr KECHABTIA Kamel Radiologue libéral PARIS  
Dr LEDAN Frédéric PH médecine vasculaire / Médecin vasculaire libéral  
Dr NEAUME Nicolas Médecin vasculaire libéral / Secrétaire Général de la Société Française de Phlébologie TOULOUSE

Dr MILLERET René Chirurgien vasculaire (Centre vasculaire Roumanie) ROUMANIE  
Dr PICHOT Olivier Médecin vasculaire libéral GRENOBLE

ISSARTEL Eric Cadre de santé  
TOTO YOUSSEF Manipulateur électrophysiologie et radiologie

GARNIER Nathalie PH Pharmacienne CHU DIJON  
GUENFOUNDI Marie Pierre PH Pharmacienne CHU DIJON

## TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB
- **Droits pédagogiques** : 2300 €
- **Point mort** : 7 apprenants
- Annexe (fichier Excel)

### DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

# DU Réadaptation Cardio-Vasculaire : Reconditionnement à l'Effort – Education Thérapeutique

### Identification de la demande

#### UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : Septembre 2022

#### Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI  NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : Bourgogne Franche-Comté, UFR Sciences de Santé Dijon

### Responsable

Pr Olivier BOUCHOT, Professeur des Universités Praticien Hospitalier en Chirurgie Cardio-Vasculaire et Thoracique, CHU de Dijon

### Coresponsable

Dr Anaïs GOUTERON, Praticien Hospitalier Universitaire en Médecine Physique et de Réadaptation, CHU de Dijon

### Présentation

Cette formation permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au développement de programme de réadaptation cardio-vasculaire.

### Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Actualisation des connaissances dans le domaine des affections cardio-vasculaires (physiopathologie, épidémiologie, prévention, traitements) et de leur réadaptation.
- Démonstration des programmes spécifiques de rééducation cardio-vasculaire.
- Formation aux techniques de reconditionnement et aux stratégies d'éducation thérapeutique.

## Organisation pédagogique

### 100 heures d'enseignement sur 1 an

#### Organisation pédagogique

Enseignement théorique 60 heures

Enseignement pratique 40 heures

3 sessions de 4 à 5 jours chacune.

En cas de persistance de l'épidémie COVID-19, il sera possible pour les étudiants de suivre la session d'enseignement de décembre en distanciel (session uniquement théorique).

Les enseignements ont lieu au centre de Rééducation et de Réadaptation du CHU de Dijon.

#### Outils pédagogique utilisés :

- Visioconférences (zoom)
- Outils pédagogiques Wooclap

**Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.**

## La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI  NON

DPC en cours de validation

## Contenu

### Enseignement théorique :

Physiopathologie et épidémiologie de l'athérome.

Anatomophysiologie cardio-vasculaire.

Les formes symptomatiques (coronaropathie, insuffisance cardiaque, artériopathie des membres inférieurs, amputation...).

Le point sur les modalités d'investigations.

Actualités sur les thérapeutiques invasives et médicales.

Les facteurs de risque, prévention primaire et secondaire.

La douleur en pathologie cardiovasculaire.

Bases et modalités de l'évaluation de l'aptitude à l'effort.

Les effets de la réadaptation cardiovasculaire, les indications et les contre-indications.

Programmes de rééducation au cours de la coronaropathie, de l'insuffisance cardiaque, de l'AMI, de l'amputation vasculaire.

Rôle des différents intervenants : infirmières, kinésithérapeutes, diététiciennes, ergothérapeutes, enseignant d'APA, médecins.

La microcirculation.

Bases et applications de l'éducation thérapeutique.

Cicatrisation et soins locaux.

Cœur et sexualité.

Troubles de l'humeur et leur prise en charge

Quelques notions sur la recherche en rééducation cardio-vasculaire.

...

## Travaux pratiques :

Evaluation de l'aptitude à l'effort.  
Séances de reconditionnement (global, analytique, électrostimulation).  
Critères de surveillance et d'adaptation.  
Réadaptation de l'insuffisant cardiaque.  
Modalités d'intervention en prévention secondaire (éducation thérapeutique): la diététique (cuisine thérapeutique...), l'activité physique, la prise en charge du diabète, des dyslipidémies, le sevrage tabagique.  
Mises en situation d'éducation thérapeutique.  
Appareillage provisoire de l'amputé artériel de membre inférieur ; techniques spécifiques d'évaluation et de reconditionnement.  
La gestion de l'urgence : organisation, matériel, aspects médico-légaux.  
Les troubles cutanés d'origine artérielle, approche spécifique.  
Les explorations vasculaires non invasives. Les contentions élastiques et les techniques de drainage.  
La relaxation.

## Public

### Public visé :

Kinésithérapeutes, Infirmières, Ergothérapeutes, Enseignants APA, Médecins, titulaires d'un diplôme d'état français ou étranger, ainsi que toutes catégories de personnels exerçant dans le domaine de la santé, avec l'accord du responsable pédagogique du Diplôme.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2022	2023	2024	2025
Effectifs attendus	10-15	10-15	10-15	10-15

Effectif pédagogique minimum : 8

Effectif pédagogique maximum : 15

## Validation de la formation

### Examen

Un examen final (une épreuve écrite de 2 heures)

Une session de rattrapage sera organisée selon les mêmes modalités.

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

## Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

## Intervenants (Joindre CV)

### Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr / Dr / M / Mme P. NOM, Profession, Lieu d'exercice, nombre d'heures assurées

Pr Olivier Bouchot, PU-PH, CHU Dijon, 1.5 heures  
Dr Anaïs Gouteron, PH-U, CHU Dijon, 20 heures  
Pr Jean-Michel Petit, PU-PH, CHU Dijon, 1.5 heures  
Pr Eric Steinmetz, PU-PH, CHU Dijon, 2 heures  
Dr Davy Laroche, PH-D, CHU Dijon, 3,5 heures

### Professionnels

**Pr / Dr / M / Mme P. NOM**, Profession, Lieu d'exercice, nombre d'heures assurées

MrPhilippe Ader, MKDE, CHU Dijon, 4,5 heures  
 Dr Julien Aulagne, PH, Centre Hospitalier de Beaune, 4 heures  
 Mme Delphine Besson, EAPA, CHU Dijon, 8,5 heures  
 Mme Claire Champmartin, Diététicienne, CHU Dijon, 3 heures  
 Mme Anne Dedoncker, IDE, 5,5 heures  
 Dr Aurélie Gudjoncik, PH, Centre Hospitalier de Beaune, 4 heures  
 Mme Clémence Guigue, MKDE, Libéral Grand Dijon, 2 heures  
 Mme Christine Guilhot, Cadre de santé, CHU Dijon, 2 heures  
 Mme Armelle Hannequin, MKDE, CHU Dijon, 4 heures  
 Dr Dany Jawhari, Médecin libéral, Point médical, 2 heures  
 Mme Cyrielle Krawcow, Ergothérapeute, CHU Dijon, 8,5 heures  
 Dr Cyril Orta, PH, CHU Dijon, 4 heures  
 Dr Béatrice Terriat, PH, CHU Dijon, 3.5 heures  
 Mr Johan Serra, MKDE, CHU Dijon, 7,5 heures  
 Dr Michel Vincent Martin, CHU Dijon, 4.5 heures  
 Mr Jean Michel Boyer, IDE, CHU Dijon, 2 heures  
 Mme Céline Elvira, MKDE, CHU Dijon, 2,5 heures

## TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB
- **Droits pédagogiques** : 1 400 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 11
- Cf. Annexe (fichier Excel)

### DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--